

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 6 février 2018 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Cornas sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames JAUBERT, ROSSI, et Messieurs BANDE, BIGNON, BONNET, BRARD, BRET, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUVIN, CHOVIN, COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SOULIGNAC, VALETTE.

Pouvoirs : de Mme GIRARD à M. PRELON, de Mme LAMBERT à M. BRUNET, de Mme ROGER D'ALBERT BANCEL à M. BONNET, de Mme THORAVAL à M. LABADENS, de M. LARUE à M. BRARD, de M. LUNEL à M. CARDI, de M. SIEGEL à M. REVOL.

Date de convocation 26 janvier 2018 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 23
Nombre de pouvoirs : 7

Objet : Renouvellement de la convention d'appui « Budget et Ressources humaines » avec la Communauté d'Agglomération de Valence Romans

Considérant que le syndicat mixte, afin de contribuer à la mutualisation des services et matériels, a, depuis sa création en 2010, fait le choix de s'appuyer sur les ressources de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo pour la mise à disposition du logiciel de comptabilité, une assistance au suivi des opérations budgétaires et un appui sur les ressources humaines en particulier pour l'élaboration et l'édition des fiches de paies et d'indemnités,

Considérant qu'une telle mutualisation s'avère profitable sur le plan technique et du conseil fourni ainsi que sur le plan financier,

Considérant que la convention initiée en 2015 pour une durée de 3 ans a pris fin,

Considérant que le Syndicat Mixte s'est rapproché de la Communauté d'Agglomération Valence Romans afin de renouveler cette convention d'appui « Budget et Ressources humaines »,

Considérant que ces prestations donneront lieu à une facturation annuelle de la part de la Communauté d'agglomération basée sur le coût horaire des agents mobilisés et une quote-part de participation aux frais de fonctionnement de la Communauté d'agglomération, de l'ordre de 4 000 euros actualisables annuellement,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

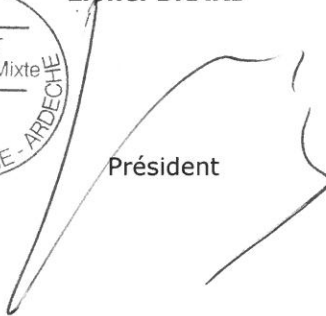
LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 23 délégués dont 7 disposant d'un pouvoir soit 30 voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- **de reconduire** la convention d'appui « Budget et ressources humaines » avec la Communauté d'agglomération Valence Romans pour une durée de 3 ans,
- **d'autoriser** le président à signer tout document relatif à cette convention.

Ainsi fait et délibéré le 6 février 2018 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD

Président

